

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VILLETTE-SUR-AIN 01320**

LUNDI 05 décembre 2022 à 20H00

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présent(e)s : Mesdames Marie-Christine CHEVRIER Audrey CAPELLA, Brigitte PULCINI. Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Bertrand GRIMAUULT Daniel COLL.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Françoise SPANNANTE, Alexandra AUGUST, Alexandra LACANALE, Anne HOARAU, Messieurs Jacques AMBRE et Sébastien CAULT.

Procurations :

Anne HOARAU → Brigitte PULCINI.

Françoise SPANNANTE → Alain L'HERBETTE

Jacques AMBRE → Philippe PETIT

Alexandra LACANALE → Audrey CAPELLA

Alexandra AUGUSTE → Jean Pierre HUMBERT

Sébastien CAULT → Philippe CORNET

Secrétaire de séance : Mme B. PULCINI

PV du 24/10/2022 adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Finances : Décision modificative n°2 : Budget communal
- 2 - Finances : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- 3 - Finances : Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023
- 4 - Finances : Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune
- 5 - Ressources humaines : Renouvellement des contrats des agents contractuels
- 6 - Urbanisme : Convention de servitudes : raccordement 4 lots 5 Prés Derrières
- 7 - Déclaration d'intention d'aliéner
- 8 - Questions diverses

- 1 - Finances : Décision modificative n°2 : Budget communal

Intitulé	Dépenses de fonctionnement	
	Compte	Montant
Voiries	615 231	- 5 612,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	673	+ 5 612,00 €

Intitulé	Dépenses d'investissement (opération d'ordre Chapitre 041)		Recettes d'investissement (opération d'ordre Chapitre 041)	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Terrain nu	2111 – Terrain nu	+ 500,00€	1328 - Autres	+ 500,00 €

Adopté à l'unanimité.

2 - Finances : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

La délibération prise lors de la séance du 24 octobre 2022 doit être complétée. Il convient de rajouter que l'on souhaite déroger au principe fixé par la loi qui contraint les communes à prévoir le calcul des amortissements au prorata temporis et non annuellement.

Nous souhaitons pouvoir continuer à amortir de manière annuelle.

Adopté à l'unanimité.

3 - Finances : Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le maire expose que conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin d'assurer la continuité de fonctionnement de la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette, selon le détail suivant :

IMPUTATION	CREDITS OUVERTS 2022 (BP+DM)	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2023
2151 - Réseaux de voirie	40 000,00 €	10 000,00 €
21578 - Autres matériels et outillages de voiries	3 000,00 €	750,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €	500,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	22 732,29 €	5 600, 00 €
2313- constructions	38 184,00 €	9 546,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	61 688,00 €	15 422,00 €

Adopté à l'unanimité.

4 - Finances : Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune

Monsieur le maire rappelle que la commune a versé en 2021 et 2022, deux subventions à la SEMCODA concernant la réalisation de 2 logements collectifs, pour un montant global de 30 000 € (2 x 15 000 €). Ces subventions ont été imputées au compte 2041511 qui est un compte obligatoirement amortissable. La durée d'amortissement maximale s'établit à 15 ans pour les subventions d'équipement versées par la commune. Il convient par conséquent de délibérer sur cette durée, sachant que ces subventions feront l'objet d'un amortissement à compter de l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité.

5 - Ressources humaines : Renouvellement des contrats des agents contractuels

Les contrats de Bérangère et de Cynthia se terminent en fin d'année. Il convient donc de les renouveler.

Mme Bérangère CAULT effectue 28h00/semaine (périscolaire et entretien des bâtiments communaux)
Mme Cynthia MUNIER 5h00/semaine (service cantine).

Adopté à l'unanimité.

6 - Urbanisme : Convention de servitudes : raccordement 4 lots 5 Prés Derrières

Il convient d'autoriser le maire à signer la convention de servitudes avec Enedis pour permettre le raccordement des 4 lots du lotissement LAUREV.

Adopté à l'unanimité.

7- Déclaration d'intention d'aliéner

Vente M. Buttarazzi / LOISY et BRES : vente parcelles cadastrées AC 504-506-509-511 de 778 m² - Maison et terrain - 1216 route des Dombes pour 270 000,00 €.

Pas d'exercice du droit de préemption urbain à l'unanimité.

8 - Questions diverses

- Achat de porte-vélos : 5 places l'unité, nous proposons d'en acheter 3 unités.

Adopté à l'unanimité.

- CIRCET (fibre-optique) dédoublement des poteaux téléphoniques.

Adopté à l'unanimité.

- Fêtes des Lampions le samedi 10 décembre à 18h00
- Vœux du maire le samedi 7 janvier à 18h00.
- Démission de Madame Marie-Christine CHEVRIER, suite à son départ de la commune au 31 décembre 2022.

Séance levée à 21h06